

RC 390 CUP REGLEMENT

2019

ARTICLE 1 - DEFINITION

KTM développe une formule intitulée « **KTM RC 390 CUP** ». Pour l'édition 2019, l'**objectif de la KTM RC 390 CUP est de rassembler les pilotes amateurs évoluant au guidon de KTM RC 390, à l'occasion de 5 épreuves de la coupe de France Promosport 400cc, organisées par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).**

La RC 390 Cup est régie par le règlement des coupes de France Promosport.

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à cette compétition est censée connaître le présent règlement et s'engager à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être ni contraire, ni complémentaire, au présent règlement et au code sportif national.

Le présent règlement est uniquement valable dans le cadre de la KTM RC 390 CUP. **En aucun cas il ne dispense les pilotes des procédures d'inscriptions usuelles pour toute autre compétition moto.**

Tout changement ou modification décidé par KTM ou la FFM devra être porté à la connaissance des concurrents par voie d'affichage lors de l'épreuve.

ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS

Sont admis à participer à la KTM RC 390 CUP tous les possesseurs de moto de la marque KTM – modèle RC 390 des millésimes 2015 à 2018 - engagés à toutes les épreuves de la Coupe de France Promosport 400cc servant de support à la KTM RC 390 CUP.

L'inscription aux épreuves de la Coupe de France Promosport 400cc

- se fait par Internet uniquement via le site : <https://ffm.engage-sports.com/>
- fait l'objet de règles de priorité en fonction de la date de réception par la FFM des dossiers valides et accompagnés du mode de règlement.

Lorsque les créneaux horaires de la catégorie Promosport 400cc sont complets, les engagements suivants sont mis en liste d'attente. En cas de désistement les places devenues disponibles seront proposées aux pilotes figurant sur cette liste dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement.

Les pilotes doivent également être titulaires d'une licence FFM.

Les pilotes doivent respecter les règles sportives de la FFM, notamment en matière d'âge minimum pour accéder aux cylindrées.

Les pilotes doivent faire l'acquisition auprès de leur distributeur agréé des packs obligatoires.

Les motos peuvent être achetées chez un distributeur agréé en France ou d'occasion auprès d'un particulier et conformes aux règles techniques des coupes de France Promosport de la FFM.

Les motos doivent également être conformes aux règles techniques imposées par KTM dans le cadre de la KTM RC 390 CUP.

Les participants sont admis en fonction de la date de leur confirmation d'engagement.

Par ailleurs, KTM :

- exclut les pilotes ayant déjà remporté la KTM RC 390 CUP.
- **se réserve le droit d'exclure de la KTM RC 390 CUP tout pilote dont l'attitude sur la piste ou dans le paddock, ne serait pas en accord avec les valeurs de la marque.**
- Le personnel de KTM, les distributeurs KTM agréés, leur personnel et leurs descendants, peuvent participer à la KTM RC 390 CUP mais seront exclus des dotations établies selon le classement général et remises à l'issue des épreuves*.

*Des dérogations pourront être étudiées au cas par cas.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

La KTM RC 390 CUP comporte une catégorie unique.

ARTICLE 4 - FORMULE

La KTM RC 390 CUP réunit les pilotes qui auront fait la démarche de s'inscrire auprès de KTM (voir article 6) et répondant aux conditions exprimées dans l'article 2 du présent règlement.

En cas de force majeure (conditions climatiques, etc...) la durée et le nombre de manches pourront être réduits. Dans ce cas, le classement de la KTM RC 390 CUP sera établi selon le classement proposé par l'organisateur de l'épreuve. A défaut, il n'y aura pas de classement donc pas de points attribués pour les manches concernées.

ARTICLE 5 – CALENDRIER 2019

- 23/24 MARS - NOGARO (32)
- 27/28 AVRIL - CAROLE (93)
- 15/16 JUIN - PAU ARNOS (64)
- 20/21 JUILLET - LE MANS (72)
- 3/4 AOÛT - MAGNY-COURS (58)

ARTICLE 6 – DEMANDES ET FRAIS D'ENGAGEMENT

L'engagement à la KTM RC 390 CUP est gratuit.

Pour s'inscrire les pilotes doivent compléter le formulaire d'inscription accessible sur simple demande auprès de KTM par e-mail à l'adresse ktm.info@orange.fr, ou sur la page Facebook [KTM Cups France](#).

Pour toutes informations complémentaires :
KTM RC 390 CUP
Olivier Aubineau
Tél. : 06 70 94 01 38
E-mail : ktm.info@orange.fr

**Après validation des dossiers, en fonction des conditions exprimées à l'article 2, les pilotes recevront leur confirmation d'engagement pour la KTM RC 390 CUP.
Seuls ces pilotes pourront bénéficier des tarifs « cup » proposés par KTM.**

A titre d'information, le chronométrage étant effectué par transpondeur, le pilote devra fournir une caution à l'organisateur qui lui sera restituée en fin d'épreuve en échange du transpondeur. Les transpondeurs seront récupérés au contrôle technique et devront être restitués au plus tard ½ heure après la fin de la dernière course.

Un support de transpondeur, pour fixer l'objet à la moto, pourra être exigé. Dans ce cas, ils sont disponibles auprès du chronométrage, cet achat étant à la charge du pilote.

Les pilotes engagés qui ne peuvent pas participer à la manifestation devront prévenir KTM avant le début de l'épreuve.

Les clubs et circuits accueillant la KTM RC 390 CUP sont titulaires d'une autorisation préfectorale et d'une assurance conforme à la réglementation en vigueur pour ce genre de manifestation.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués par la FFM lors de l'engagement à la coupe de France Promosport 400cc.

ARTICLE 8 – MACHINE

Sont admises uniquement les motos KTM de modèle RC 390.

Les motos devront garder leur aspect d'origine et les packs obligatoires devront être montés sur les machines en respectant les préconisations données par KTM.

Les machines devront être équipées de suspensions de marque WP (modèles d'origine ou modèles compétition). Les stickers WP devront rester visibles tels que d'origine.

Le pack moto obligatoire est composé des éléments suivants : Récupérateur fluides - Disque de frein avant Wave 320mm - Selle solo race - Mousse de selle – Sabot fibre - Bulle racing - Fixation silencieux – Slip on line AKRAPOVIC pour modèles 2014/2016 ou silencieux AKRAPOVIC pour modèles à partir de 2017 - Protection de chaîne fibre - **Kit déco RC CUP 2018 ou 2019** (à commander directement chez PKS : <http://www.pkstickers.com/>).

Les machines devront être conformes au règlement général et aux règles techniques et de sécurité édictées par la FFM.

Les machines font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non conformité, le pilote se verra refuser l'accès aux essais, donc au départ.

Un tarif préférentiel Cup est proposé aux pilotes engagés sur la totalité des épreuves de la RC 390 Cup

ARTICLE 9 – EQUIPEMENT PILOTE

Les pilotes devront être équipés conformément au règlement général Vitesse de la FFM.

Ces différents points font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non conformité, le pilote se verra refuser l'accès à la piste.

Les pilotes doivent faire l'acquisition auprès de leur distributeur agréé du pack paddock obligatoire composé des éléments suivants : T-Shirt Replica – casquette Replica – sweat Replica – parapluie – gourde – lunettes.

Les pilotes doivent utiliser à bon escient les éléments du pack paddock, notamment dans le paddock, en pré-grille (à minima Parapluie) et lors des podiums (à minima casquette).

ARTICLE 10 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Tous les pilotes participants à la KTM RC 390 CUP devront satisfaire aux contrôles administratif et technique de l'épreuve (horaires communiqués dans le programme de la manifestation transmis avec les confirmations d'engagement).

ARTICLE 11 – CLASSEMENT

CLASSEMENT PAR EPREUVE

En fonction du nombre de pilotes engagés, les organisateurs peuvent mettre en place 1 ou 2 séries.

- **1 série de pilotes** : Le classement de la Cup KTM sera établi de la façon suivante : le premier pilote participant à la Cup KTM, dans l'ordre du classement proposé par l'organisateur, obtiendra 25 pts. Le deuxième 20 pts, le troisième 16 pts, le quatrième 13 pts, le cinquième 11 pts, le sixième 10 pts, le septième 9 pts, ainsi de suite jusqu'au 15^{ème}.
Les points acquis lors des 2 manches seront cumulés pour établir le classement de l'épreuve (du weekend).
Le pilote ayant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité de points, le pilote ayant fait le meilleur résultat lors de la dernière course sera déclaré vainqueur.
- **2 séries de pilotes** : Le classement de la Cup KTM sera établi de la façon suivante
Le premier pilote participant à la Cup KTM, dans l'ordre du classement proposé par l'organisateur, obtiendra 25 pts. Le deuxième 20 pts, le troisième 16 pts, le quatrième 13 pts, le cinquième 11 pts, le sixième 10 pts, le septième 9 pts, ainsi de suite jusqu'au 15^{ème}.
Le cas échéant, les points restants seront attribués aux pilotes de la finale B, participant à la Cup KTM, suivant leur ordre d'arrivée.
Chaque pilote accédant à la finale A sera crédité de 2 points de bonus.
Le pilote ayant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité de points, le pilote ayant fait le meilleur résultat lors de la dernière manche sera déclaré vainqueur.

Les pilotes non classés (dans le classement proposé par l'organisateur) ne marqueront pas de points.

CLASSEMENT GENERAL

Les points acquis par les pilotes engagés à la Cup KTM, lors des épreuves figurant au calendrier de la Cup 2019 (cf article 5) seront cumulés. Le pilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur. Il en sera ainsi de suite pour le 2^{ème}, le 3^{ème} etc...

EXCLUSIONS

Les pilotes ne respectant pas les préconisations de KTM concernant les packs obligatoires (pack moto et suspensions WP, présence sur la moto du kit déco 2018 ou 2019, utilisation du pack paddock), seront avertis oralement par le représentant de KTM sur place et pourront être exclus du classement de l'épreuve et de la remise des récompenses organisée par KTM.

Ils conserveront toutefois les points acquis lors de l'épreuve pour le classement général final et seront invités à se présenter lors de l'épreuve suivante avec du matériel conforme au règlement.

A défaut, les points marqués jusqu'à la mise en conformité ne seront pas comptabilisés.

ARTICLE 12 – RECOMPENSES

RECOMPENSES CLASSEMENT PAR EPREUVE

| | |
|------|---------------------------|
| 1er | 1 Bon d'Achat KTM de 200€ |
| 2ème | 1 Bon d'Achat KTM de 150€ |
| 3ème | 1 Bon d'Achat KTM de 100€ |

Les récompenses podium par épreuve sont accordées aux pilotes engagés à la RC 390 CUP 2019, d'après le classement de chaque épreuve (weekend).

RECOMPENSES CLASSEMENT GENERAL RC 390 CUP

| | |
|------|------------------------------|
| 1er | 1 Bon d'Achat KTM de 2 000 € |
| 2ème | 1 Bon d'Achat KTM de 1 500 € |
| 3ème | 1 Bon d'Achat KTM de 1 000 € |

RECOMPENSES CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE PROMOSPORT

Le pilote vainqueur de la RC 390 CUP 2019, **et figurant parmi les 3 premiers du classement général final de la coupe de France Promosport 400 2019**, pourra bénéficier du prêt d'une moto KTM 790 Duke* pour participer à la 790 Duke Cup saison 2020 au sein de la Coupe de France Roadster Cup WERC, ou du prêt d'une KTM RC 390 R* pour participer au Championnat de France FFM Supersport 300 saison 2020 si l'âge requis minimum est respecté.

*prêt du modèle d'origine neuf, adaptation piste à la charge du pilote. La mise en place du prêt est subornée à l'engagement du pilote à l'intégralité du championnat ou la coupe concerné. Restitution de la moto dans son état d'origine selon les modalités indiquées au contrat.

ARTICLE 13 – IMAGES

Tout pilote engagé à la KTM RC 390 CUP autorise KTM Sportmotorcycle France SAS à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies le représentant, réalisées lors de toutes les épreuves de la KTM RC 390 CUP 2019 ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue ou un journal évoquant la KTM RC 390 CUP
- Publication pour une publicité sur la KTM RC 390 CUP
- Présentation de la KTM RC 390 CUP à des journalistes
- Promotion de la KTM RC 390 CUP auprès du public
- Diffusion sur le site web www.ktm.com et sur les pages Facebook [KTM en France](#) et [KTM Cups France](#)

ARTICLE 13 – REGLEMENTATION

La KTM RC 390 CUP est soumise à l'ensemble des textes édictés par la Fédération Française de Motocyclisme, notamment les règles techniques et de sécurité, le code sportif national, le code de discipline et d'arbitrage, le code de lutte contre le dopage et les règles générales de la vitesse.

ARTICLE 14 – APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

Tous les cas non prévus au présent règlement, comme tout litige sur une épreuve, seront tranchés en premier ressort par le jury, conformément au code sportif national, ou par le représentant de KTM sur l'épreuve, chacun intervenant dans son champ de compétences.

ARTICLE 15 - RECLAMATIONS

Sur l'épreuve, les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 et suivants du code sportif national de la FFM.

A l'issue de l'épreuve, les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions de l'article 8 du code de discipline et d'arbitrage de la FFM.

Ces documents sont disponibles dans l'annuaire FFM et sur le site officiel de la FFM : www.ffmoto.org.